

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 JUNI 2018

Présents : Bernard BRIAUD - Odile DELCEL - Patrice DELEGUE - Nathalie FABRE - Christine GRIMAL - Michel LAUBAL - Georges MEYRIGNAC - Michel RISSE - Michel VERGNOLLE - Nathalie VERGNOLLE

Excusée : Annie CAMPOS

La séance débute à 20 h 40

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 avril 2018
- Rapport de la C.L.E.C.T. concernant les attributions de compensation 2018
- SDE 24 : remplacement d'un lampadaire
- Bail logement T5 Monsieur DUBAIN
- Questions diverses

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 avril 2018

Après lecture, approbation à l'unanimité des 10 membres présents.

Rapport de la C.L.E.C.T concernant les attributions de compensation 2018

En 2017, la commune percevait 6683 euros d'attribution de compensation. Au 1er janvier 2018, la compétence SDIS est revenue à la communauté de communes, la CLECT a donc imputé à la commune la somme de 4862 euros correspondant au SDIS. Pour l'année 2018, l'attribution de compensation versée à la commune sera de 1821 euros.

Vote : pour à l'unanimité des membres présents.

SDE : remplacement d'un lampadaire

Le lampadaire du bas du bourg, situé face à l'ancienne poste, doit être remplacé. C'est une opération de maintenance, donc la commune doit prendre en charge la moitié des travaux. Le montant total des travaux s'élève à 760,07 euros, la commune devra participer à hauteur de 316,70 euros, la TVA reste à la charge du SDE 24.

Bail logement T5 Monsieur DUBAIN

Le bail était établi au nom des deux concubins, le couple s'est séparé et Monsieur souhaite garder le logement. Après délibération le conseil municipal décide de ne pas renouveler le bail avec Monsieur DUBAIN en raison des impayés.

Questions diverses :

- RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

En France, c'est la CNIL qui remplit le rôle d'autorité de protection des données (ADP).

Il s'agit des données à caractère personnel sur la personne physique.

Les communes doivent désigner un délégué à la protection des données.

Patrice DELEGUE est désigné délégué pour la commune de Montferrand.

- Travaux toiture de la salle des fêtes côté bar

Madame le Maire présente 3 devis :

- le 1er pour un montant de 1306,80 euros

- le 2eme pour un montant de 4148,40 euros

- le 3ème pour un montant de 4284 euros (comprenant l'abattage et l'évacuation d'un thuya).

Après délibération le conseil municipal décide de retenir le devis le moins élevé,

1306,80 euros et confier l'abattage et l'évacuation de tous les thuyas à une entreprise spécialisée.

- Mur Monsieur PASCOE

Suite aux orages, un mur appartenant à Monsieur PASCOE est tombé sur le chemin communal.

Monsieur PASCOE demande à la commune de payer la réfection du mur.

En 2007, Monsieur PASCOE a établi une déclaration de travaux sur laquelle il était précisé qu'il devait réaliser un certificat de bornage afin de déterminer la limite de propriété.

A ce jour, le certificat de bornage n'a pas été réalisé.

Le conseil municipal refuse de payer la réfection du mur puisqu'il appartient à Monsieur PASCOE.

- Arbres chemin de randonnée

Michel VERGNOLLE et Patrice DELEGUE informent que deux arbres appartenant à Monsieur DE MONTFERRAND sont tombés sur le chemin de randonnée entre le bourg et le cimetière. Un courrier lui sera adressé.

* * *

La séance est levée à 22 heures 40.